GROUPE D'ACTION LOCALE
DE LA LYS & DE L'ARTOIS

Flandre Lys COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

PROGRAMME LEADER

Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

Ensemble, dynamisons notre territoire avec des projets innovants et porteurs de sens !

Contactez l'équipe technique du GAL pour en savoir plus sur les conditions de réalisation et être accompagné.

Pour plus d'informations

Vous avez des projets privés ou publics en milieu rural?
Parlons-en et concrétisons -les !

leader@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr/programme-leader

Flandre Lys COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
L'AGGLO 100% DURABLE !
Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane
Cofinancé par l'Union européenne
Région Hauts-de-France

C'est quoi LEADER ?

LEADER est un programme européen dédié au développement rural.

Piloté localement, il accompagne et finance des projets répondant aux besoins du territoire.

LE PÉRIMÈTRE

DU GAL DE LA LYS ET DE L'ARTOIS

Retrouvez la liste des communes concernées sur le site internet.

TOURISME
PATRIMOINE ÉCONOMIE
BIODIVERSITÉ ÉNERGIES
CULTURE SOCIAL

Bénéficiez d'un **accompagnement technique sur mesure** et accédez à des opportunités de **(co) financement pour concrétiser vos projets** et dynamiser notre territoire !

GROUPE D'ACTION LOCALE
DE LA LYS & DE L'ARTOIS

Flandre Lys COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Le programme LEADER est piloté par **un groupe d'action locale (GAL)** composé d'acteurs privés et publics, qui définissent la stratégie locale de développement et **sélectionnent les projets.**

Le GAL est porté par **l'Agglomération, en partenariat avec la Communauté de Communes Flandre Lys.**

La vie de votre projet LEADER en 6 ÉTAPES

de l'idée au versement de la subvention

01 — 1ER CONTACT
PRISE DE CONTACT AVEC L'ÉQUIPE TECHNIQUE
Elle vous accompagne tout au long de votre projet !

02 — MONTAGE DU DOSSIER
ACCOMPAGNEMENT ET ÉTUDE DU PROJET

03 — DEMANDE D'AIDE
INSTRUCTION ET SÉLECTION DES DOSSIERS

04 — MISE EN ŒUVRE
RÉALISATION DE VOTRE PROJET

05 — DEMANDE DE PAIEMENT
CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PAIEMENT

06 — VERSEMENT DE L'AIDE

Pour qui ?

Les porteurs de projets privés (associations, entreprises...) et publics (communes, ...)

Pour quoi ?

Les projets en adéquation avec la stratégie locale de développement

Où ?

Sur le territoire du GAL

POUR UN TERRITOIRE durable & de proximité

LEADER, bien plus qu'un financement, c'est un levier pour dynamiser notre territoire !

Essor économique, amélioration du cadre de vie, soutien de l'innovation, mise en valeur du patrimoine... grâce aux crédits européens, le GAL accompagne des **initiatives répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire.**